

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le sept janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de l'Île aux Moines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LE BÉRIGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation du conseil municipal : le 2 janvier 2020

**Présents** : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Hubert O'NEILL, Martine MARION, Danielle FENEUX, Gildas POULOUIN, Régis TALHOUARNE.

**Absents excusés** : Christine DUFOURMANTELLE, Laure PEDEZERT, Michèle LE TEXIER, Catherine LE ROUX  
Christophe TATTEVIN

Laure PEDEZERT-RENAUX a donné pouvoir à Marie-Paule BELLEGO

Christine DUFOURMANTELLE a donné pouvoir à Joël BOUF

Michèle LE TEXIER a donné pouvoir à Danielle FENEUX

Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Gildas POULOUIN est élu secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 16 décembre 2019.

## **PROGRAMME DE VOIRIE 2020 : PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DE SUBVENTION**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune souhaite procéder à des travaux de voirie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du Programme « Voirie dans les Îles » dans la limite de 7500.00 € km. La longueur de voirie refaite est de 1150 m.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT en €	Nature de la recette	Montant HT en €
Honoraires	13 000,00 €	Conseil départemental	8 625,00 €
Travaux	230 000,00 €	Autofinancement	234 375,00 €
Total	243 000,00 €	Total	243 000,00 €

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement ci-dessus;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter

- une subvention au titre de : « l'équipement des territoires : Voirie dans les Iles » auprès du Conseil Départemental ;  
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION**

### INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°14-04-04 du 29/03/2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire ;

- Décision n° 2019-29 : Broyeur EZAN pour un montant de 18 480.00 € TTC
- Décision n° 2019-30 : Cuve de Stockage fuel EZAN pour un montant de 1 580.00 € TTC
- Décision n° 2019-31 : Murets GOLFE BOIS CRÉATION pour un montant de 16 676.70 € TTC
- Décision n° 2019-32 : Impression gazette IOV décembre pour un montant de 2 098.80 € TTC
- Décision n° 2019-33 : Masse tracteur LOISIRS SERVICES pour un montant de 1 584.00 € TTC
- Décision n° 2019-34 : Range vélos et barrière coulissante ONF pour un montant de 2 396.40 € TTC
- Décision n° 2019-35 : Bail professionnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un local à la maison des professionnels de santé avec Madame Alexa Châtelet pour un montant mensuel de 75.00 € TTC révisé annuellement.
- Décision n° 2019-36 : Bail professionnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un local à la maison des professionnels de santé avec Monsieur Sébastien Martinez pour un montant mensuel de 75.00 € TTC révisé annuellement.
- Décision n° 2019-37 : Bail professionnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un local à la maison des professionnels de santé avec Monsieur Régis Talhouarne pour un montant mensuel de 75.00 € TTC révisé annuellement.
- Décision n° 2019-38 : Bail professionnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un cabinet médical avec Monsieur Yves Taveau pour un montant mensuel de 120.00 € TTC révisé annuellement.

La séance est levée à 19h00.

Le 8 janvier 2020 ;

Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT